

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 083-268302049-20250325-2025\_06-DE

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024

---

CCAS de GRIMAUD

697 route nationale

04 94 55 66 80

83310 GRIMAUD

[ccas@mairie-grimaud.fr](mailto:ccas@mairie-grimaud.fr)



Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 083-268302049-20250325-2025\_06-DE

# TABLE DES MATIÈRES

	<b>Le mot du Président</b> _____	P2
<b>1</b>	<b>Données Générales</b> _____	P3
	1.1 Sa population	
	1.2 L'activité des Grimaudois	
	1.3 Un village touristique	
	1.4 Prestations légales	
<b>2</b>	<b>Présentation du CCAS</b> _____	P5
	2.1 Le statut juridique	
	2.2 Composition du Conseil d'Administration	
	2.3 Les domaines d'activités	
	2.4 Les missions et objectifs	
<b>3</b>	<b>Les Ressources Mobilisées</b> _____	P7
	3.1 Les ressources financières	
	3.2 Les ressources humaines	
<b>4</b>	<b>L'Accueil du CCAS</b> _____	P9
	4.1 L'accueil physique et téléphonique	
	4.2 L'analyse de l'accueil	
<b>5</b>	<b>L'Action Sociale</b> _____	P12
	5.1 Définition	
	5.2 L'accompagnement social	
	5.3 Les aides légales	
	5.4 La domiciliation	
	5.5 Les aides facultatives	
<b>6</b>	<b>Le Logement Social</b> _____	P17
	6.1 Accompagnement des demandeurs de logement	
	6.2 Tour d'horizon	
	6.3 Etat du parc HLM	
	6.4 Etat de la demande	
	6.5 Profil des demandeurs, Grimaud en 1 <sup>er</sup> choix	
<b>7</b>	<b>Nos Séniors</b> _____	P22
	7.1 Le portage de repas	
	7.2 La téléalarme	
	7.3 Le minibus du CCAS	
	7.4 Le registre des personnes vulnérables	
	7.5 Les fêtes de Noël	
<b>8</b>	<b>Les Perspectives de 2025</b> _____	P27

# LE MOT DU PRESIDENT

L'année 2024 a été, à nouveau, marquée par un engagement fort de notre Centre Communal d'Action Sociale pour répondre aux défis sociaux de notre territoire. Dans un contexte où les besoins évoluent et s'intensifient, nous avons su adapter nos actions pour accompagner chacun avec bienveillance et efficacité.



Grâce à une mobilisation sans faille de notre équipe et de nos partenaires, nous avons poursuivi nos missions essentielles : soutien aux plus vulnérables, aide au logement, accompagnement des seniors, accès aux droits, ou encore renforcement des solidarités locales. L'augmentation significative de la subvention communale cette année témoigne de notre volonté constante d'inscrire l'action sociale au cœur des priorités municipales.

Au fil des pages de ce rapport, vous découvrirez un bilan détaillé de nos initiatives et des perspectives prometteuses pour 2025, notamment le déménagement du CCAS pour un meilleur accueil du public et le développement de nouveaux projets sociaux.

Je tiens à remercier chaleureusement tous ceux qui, au quotidien, contribuent à faire de notre CCAS un véritable pilier de la solidarité à Grimaud. Ensemble, continuons d'œuvrer pour une commune plus solidaire et attentive à chacun.

**Alain Benedetto**  
*Maire de Grimaud,  
Président du CCAS*

1

# DONNEES GENERALES

## Grimaud, en quelques chiffres

### 1.1 Sa population

**4 527**

Habitants en 2021



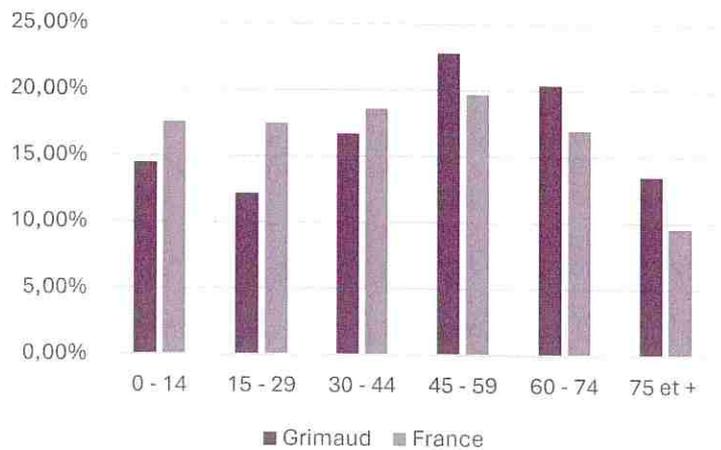
**36.3 %** des ménages sont composés d'une personne

**23.2 %** des ménages sont en couple avec enfant(s)

**31.7 %** sont des couples sans enfant

### La pyramide des âges

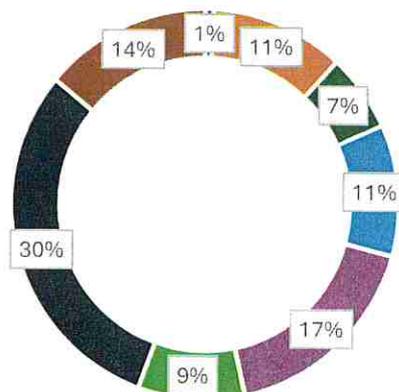
(sources Insee 2021)



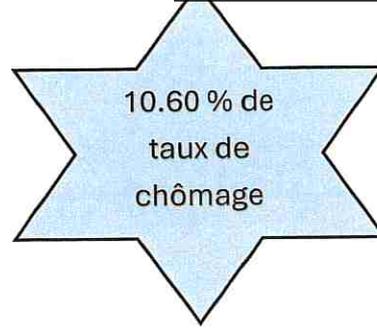
La part des 45-60 ans est la plus représentée pour la population des Grimaudois

### 1.2 L'activité des Grimaudois

#### Catégorie Socioprofessionnelle



- Agriculteurs
- Artisans, commerçants, chefs d'entreprise
- Cadres et professions intellectuelles supérieures
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers
- Retraités
- Sans activité



### 1.3 Un village touristique



**2 157**

Résidences Principales

**5 732**

Résidences Secondaires

**8.8 %**

De logements sociaux  
< aux 25% imposés par la loi SRU



**9** Hôtels

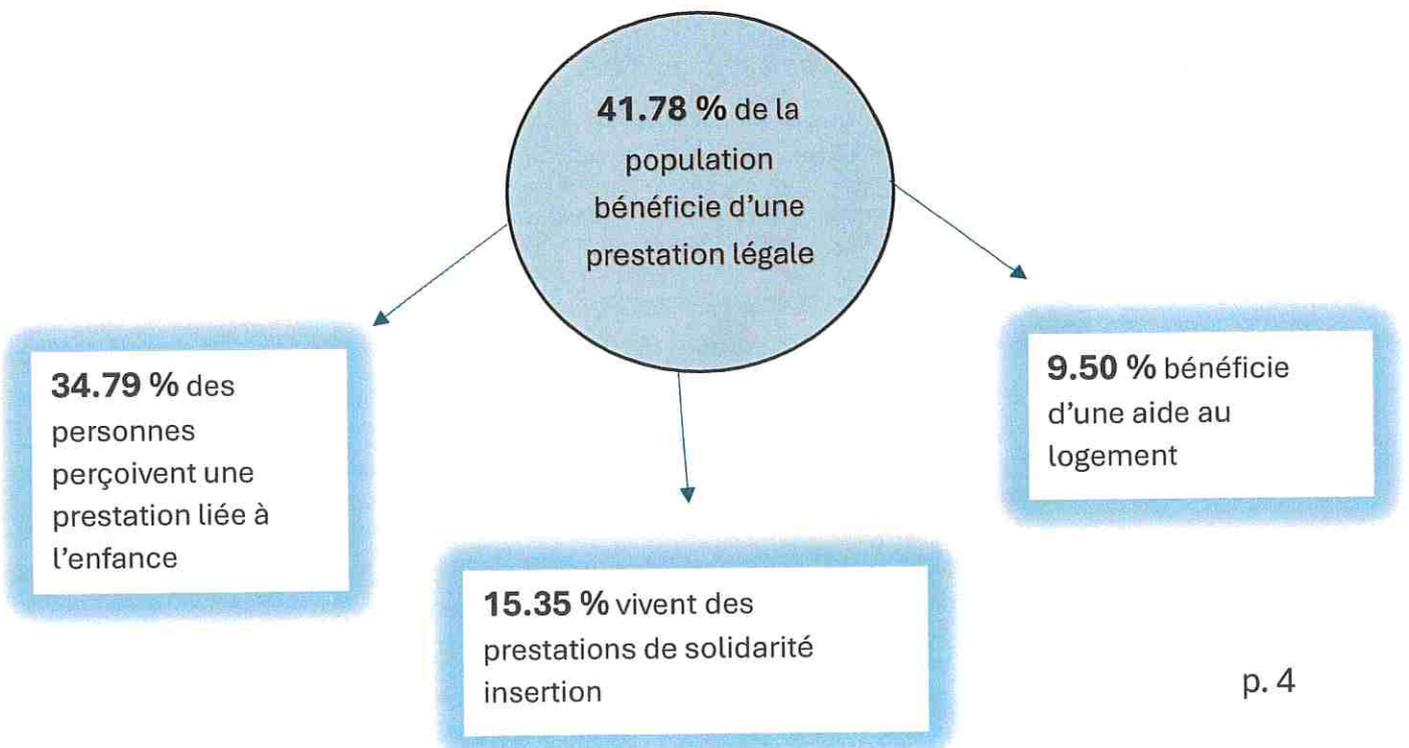


**9** Campings



**6** Résidences Touristiques

### 1.4 Prestations Légales



## 2

# PRESENTATION DU CCAS

## 2.1 Le statut juridique

Conformément à l'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles, le centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal indépendant.

Il dispose de la personnalité juridique et constitue une personne morale de droit public distinct de la commune lui conférant ainsi une autonomie juridique : budget propre voté par le conseil d'administration

Régi par le code de l'action sociale et des familles, par ses articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 à R.123-26.

Il est soumis aux règles de la comptabilité et des marchés publics, ainsi qu'au statut de la fonction publique territoriale, régi par le code général des collectivités territoriales.

## 2.2 Composition du Conseil d'Administration

Le CCAS est géré par un conseil d'administration, présidé de droit par le Maire, composé à parité de membres élus désignés par le Conseil Municipal et des membres nommés par le Maire, participant à des actions de prévention, d'animation et de développement social. Il prend les mesures nécessaires à l'organisation et au fonctionnement du CCAS : vote du budget, définition des prestations, services aux usagers...

↪ **Président** : M. Alain BENEDETTO, Maire de Grimaud

↪ **Vice-Présidente** : Mme Martine LAURE, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire déléguée aux Affaires Sociales et aux Affaires Scolaires

Membres Elus	Membres nommés
Viviane BERTHELOT, <b>déleguée à l'environnement</b>	<b>Huguette REBOUL</b> , UDAF
François BERTOLOTTI, <b>délégué aux Ressources Humaines</b>	<b>Stéphane PEYNE</b> , mission locale
Dominique FLORIN, <b>conseillère municipale</b>	<b>Anne ZACHARY</b> , Resto du cœur
Jean-Louis BESSAC, <b>conseiller municipal</b>	<b>Eva VON FISCHER-BENZON</b> , cœur enfance, Lions Club
Janine LENTHY, <b>conseillère municipale</b>	<b>Simone LONG</b> , croix-rouge
Yvette ROUX, <b>conseillère municipale</b>	<b>Mireille BRUNEAU</b> , associatif
	<b>Isabelle LUPORINI</b> , juste avec le cœur

Tous les comptes rendu et délibérations du CCAS sont consultables sur le site de la Ville.

## 2.3 Les domaines d'activités

Agissant dans le domaine de l'action sociale, il a pour vocation de mettre en œuvre la politique sociale de la Ville. Le CCAS propose un ensemble de prestations dans le but de remédier aux situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi et les personnes en situation de handicap.

Le CCAS accueille, conseille et oriente vers les partenaires locaux et institutionnels, celles et ceux qui le sollicitent en recherchant des réponses adaptées à chaque situation sociale.

Le CCAS est adhérent à l'UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale).

## 2.4 Les missions et objectifs

Animer une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

### **Accueil**

Lieu d'accueil, d'information et d'action, le CCAS est chargé d'instruire les dossiers d'aide sociale légale à transmettre aux autorités décisionnelles compétentes, de domicilier les grimaudois sans domicile stable. Le CCAS met également en œuvre l'action sociale facultative décidée par les élus du conseil d'administration.

### **Information et Orientation**

Informar, renseigner, faciliter les démarches administratives, orienter vers le bon interlocuteur constituent l'engagement de base de l'action sociale du CCAS.

### **Ecoute et Conseil**

Toutes nos actions s'appuient sur une démarche d'écoute et de conseil prônant le respect mutuel, la reconnaissance et la responsabilité des personnes. Une volonté de dialogue, de confiance pour apporter une aide pertinente, juste et efficace et répondre aux besoins identifiés de nos Grimaudois.

### **Spécificités**

Toutes nos actions reposent sur 3 principes fondamentaux, la notion de territoire, l'accompagnement concerne les résidents de la commune, d'intervention unique dans le champ de l'action sociale, et l'égalité de traitement des demandes en excluant toute notion de jugement.

## 3 LES RESSOURCES MOBILISEES

### 3.1 Les ressources financières

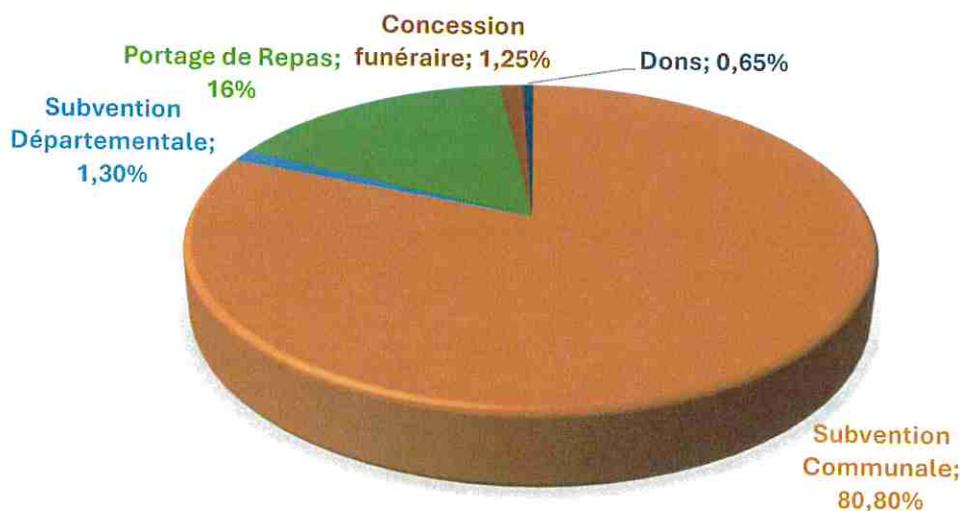
Les dispositions relatives aux budgets des communes sont applicables aux budgets des CCAS, procédure de vote, équilibre et sincérité du budget. Les ressources financières du CCAS peuvent varier d'une année sur l'autre en fonction des politiques publiques, des priorités de la commune, du contexte social mais aussi économique. Par conséquent, le CCAS doit s'adapter en permanence pour assurer la meilleure réponse aux besoins de la population en matière d'aide sociale et d'animation sociale.

Le président du CCAS est l'ordonnateur des dépenses et des recettes du budget. Le CCAS dispose d'un budget propre qui est essentiellement financé par la subvention communale.

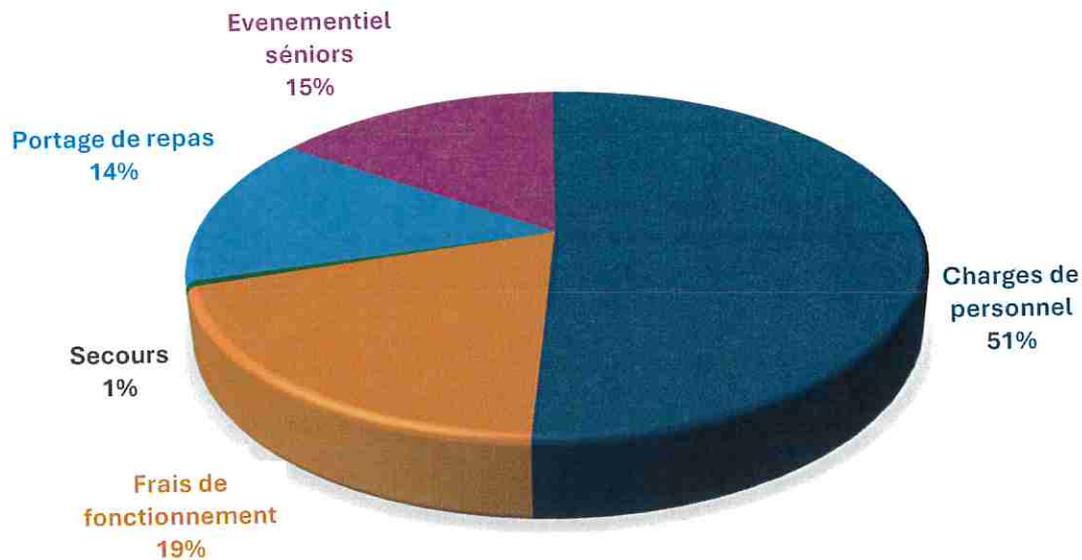
Le budget global de fonctionnement du CCAS s'élève à 328 095 €

L'année de 2024 est marquée par une augmentation de la subvention communale de 57%

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



### 3.2 Les ressources humaines

Durant l'année 2024, le CCAS a renforcé son équipe par l'embauche d'un agent technique qui a pour mission la livraison du portage de repas et chauffeur de la navette communale.

Le CCAS s'est engagé en fin d'année à former une étudiante en contrat d'apprentissage en alternance au métier de Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF). Ce projet est porté par la directrice du CCAS, elle-même CESF de formation.

Le CCAS a tout de même été les trois quarts de l'année en fonctionnement avec 2 agents (la directrice et un agent d'accueil).

A ce jour, nous fonctionnons avec :

- Une directrice
- Deux agents d'accueil
- Un chauffeur/livreur

# 4

## L'ACCUEIL DU CCAS

### 4.1 L'accueil physique et téléphonique

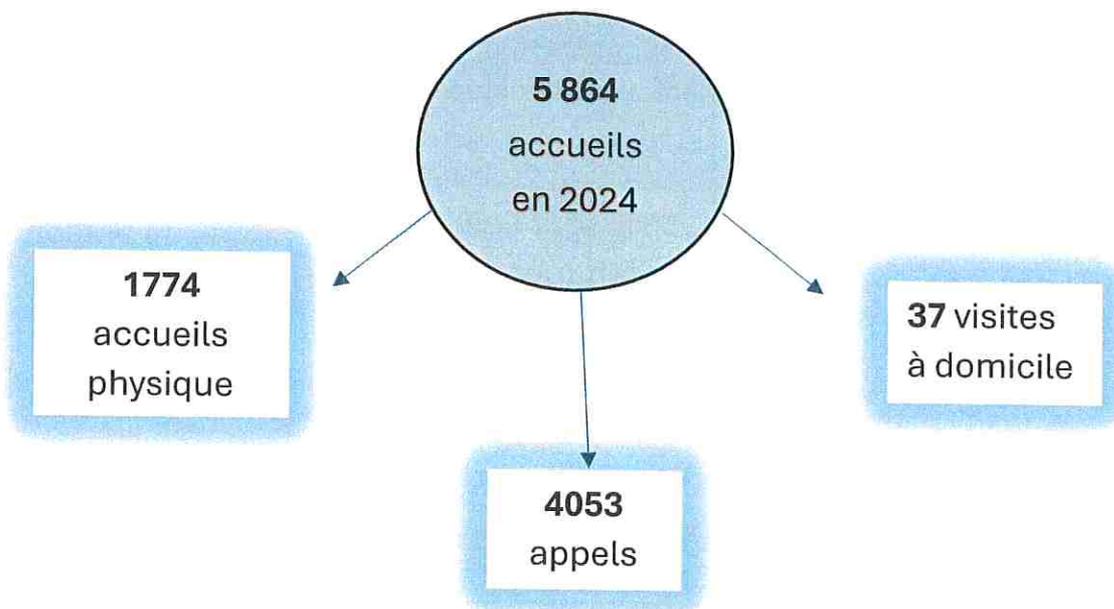
Le CCAS de Grimaud assure un accueil inconditionnel de premier niveau à travers son accueil physique que téléphonique. C'est un lieu d'écoute, d'information et d'orientation. L'ensemble de la population Grimaudoise peut bénéficier d'un accompagnement.

L'agent d'accueil veille à identifier les besoins, l'accompagne dans leurs démarches administratives en permettant un accès aux droits au regard des différents dispositifs existants dans le domaine social et l'oriente selon les organismes compétents.

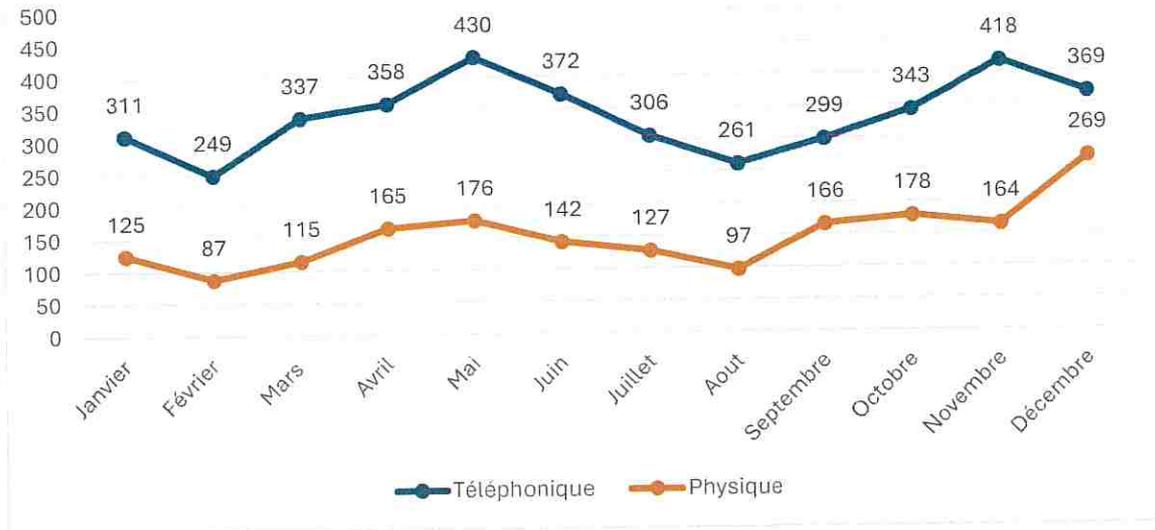
L'accueil physique et téléphonique est assuré tous les jours, sauf le mercredi après-midi physiquement. Ce temps de fermeture est consacré au traitement administratif et aux réunions de service.

Le CCAS effectue également des visites à domicile pour les Grimaudois qui sont en incapacité de se déplacer, que se soit par leur état de santé et/ou le manque de moyen de transport.

Chaque année, le CCAS recense quotidiennement les sollicitations au sein du service, que la demande soit par téléphone ou en présentiel.



## Répartition de l'accueil (source Elissar)



Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
436	336	452	523	606	514	433	358	465	521	582	638

### 4.2 L'analyse de l'accueil

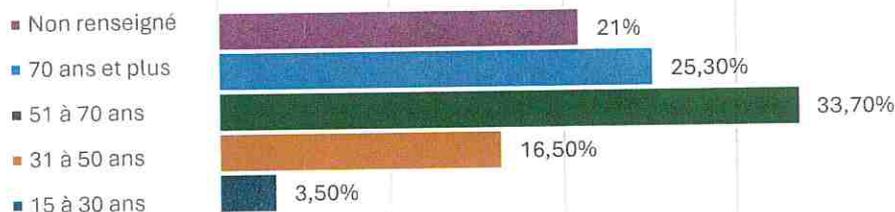
Avec le logiciel de gestion Elissar, nous pouvons aller plus loin dans les statistiques, effectivement par l'intermédiaire de cet outil, le CCAS recense son accueil mais également enregistre les personnes présentes au sein d'un foyer, le suivi des interventions, les démarches et orientations effectuées. En 2024, nous avons :

**292 foyers actifs**

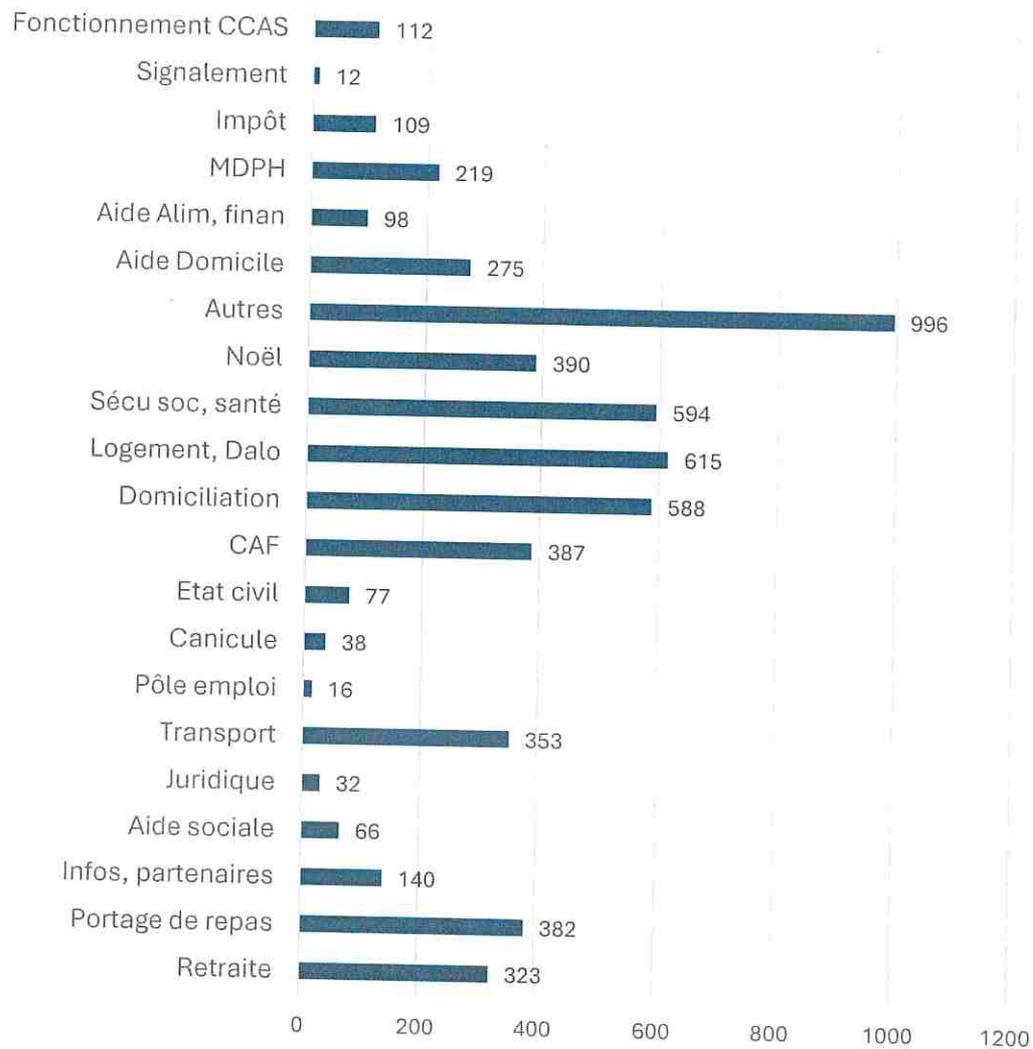
**56% sont des femmes**

**59% de personne seule**

### Répartition de l'âge



## Objet de l'accueil



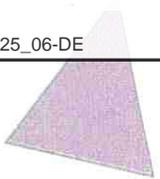
D'une année à l'autre, le poids des demandes des Grimaudois restent identiques, nous avons l'objet « autres » qui représente une forte demande et qui ne concerne pas les missions et objectifs du CCAS, à ce titre les personnes sont réorientées.

Nous avons les plus fortes demandes sur les domaines du logement, de la santé et de la domiciliation. Suivi des demandes concernant la CAF, le portage de repas, la retraite et les demandes de transport.

L'animation du repas des aînés pour Noël est également un poste fort qui montre bien l'attractivité des personnes à cet événement.

5

# L'ACTION SOCIALE



## 5.1 Définition

*Qu'est-ce que l'aide sociale ? Qu'est-ce que l'action sociale ?*

En matière d'aide sociale, les CCAS n'agissent que sur délégation de compétences par le département. S'agissant d'action sociale, ils doivent notamment domicilier les personnes sans domicile stable, analyser les besoins sociaux de leur population, participer à l'instruction des dossiers de demande d'aide sociale (sauf au domaine de l'enfance). D'autres dispositifs spécifiques peuvent également être mis en place par l'intermédiaire des politiques de la ville.

L'aide et l'action sociale ne font pas l'objet d'une définition officielle unique. Elles ont en commun de délivrer des prestations sans contrepartie à des personnes dites « vulnérables ». Elles constituent deux formes d'intervention distinctes et complémentaires. Composantes de la protection sociale, elles se distinguent de la sécurité sociale.

L'aide sociale peut s'analyser comme un ensemble de prestations, en nature ou monétaires, servies aux personnes qui remplissent les conditions définies par la loi, sans contribution préalable des bénéficiaires. L'aide sociale est reconnue comme un droit subjectif que toute personne temporairement ou durablement dans le besoin et incapable d'y parvenir par ses propres moyens peut faire valoir ses droits à partir du moment où sa situation répond aux exigences fixées par la loi.

## 5.2 L'accompagnement social

L'accompagnement social par les agents du CCAS est une démarche qui vise à soutenir, orienter et aider les personnes en difficulté pour améliorer leurs conditions de vie.

### Objectifs de l'accompagnement social

**Soutien aux personnes vulnérables :** l'accompagnement social a pour but de soutenir les personnes en situation de précarité, d'isolement ou confrontées à des difficultés diverses (financières, familiales, de santé ...)

**Accès aux droits :** l'agent aide les individus à comprendre et à accéder à leurs droits sociaux, qui comprend les prestations sociales, la couverture santé, le logement social...

**Prévention :** l'agent œuvre également dans la prévention des exclusions sociales en intervenant en amont des situations de crise quand l'accompagnement le permet. Souvent l'agent est confronté à des situations d'urgences.

### Mission de l'accompagnement social

**Evaluation des besoins :** l'agent réalise un diagnostic social pour identifier les besoins spécifiques de la personne ou de la famille accompagnée.

**Orientation et coordination :** les personnes sont orientées vers les services adéquats et notamment vers l'assistante sociale de secteur du Département. Le CCAS de Grimaud ne dispose pas d'assistante sociale au sein de son service. Pour pallier à cette offre, l'assistante sociale du Département est en permanence dans nos locaux plusieurs fois par semaine et reçoit le public Grimaudois. C'est une véritable collaboration entre nos services et celle du Département.

### Principes éthiques de l'accompagnement social

**Respect de la personne :** l'agent agit avec respect, discrétion et confidentialité, en plaçant la personne accompagnée au cœur de sa démarche.

**Participation :** l'accompagnement social est fondé sur la participation active de la personne, qui est actrice de son propre parcours d'insertion ou de résolution de ses difficultés.

**Personnalisation :** les interventions sont individuelles pour répondre aux mieux aux besoins de chaque situation.

## 5.3 Les aides légales

Le CCAS joue un rôle primordial en matière d'instruction de demande d'aide sociale légales. Il a pour mission d'accueillir et comprendre la demande, instruire le dossier et le transmettre à l'autorité compétente chargée de statuer sur la demande.

Pour répondre à ces différentes missions, le CCAS maintient et renforce son partenariat.

En 2024, une nouvelle convention partenariale et la création de nouveau outil de communication a vu le jour avec la CPAM du Var.

### 60 demandes de CAF

- 10 RSA/Prime d'activité
- 5 Allocation logement
- 45 interventions sur le compte en ligne

### Aide Sociale

- 14 prises en charge EHPAD
- 21 APA

### **Sécurité sociale**

- 39 CSS
- Intervention quotidienne du CCAS avec les partenaires CPAM

**17** retraites

**4** ASPA

Dossiers qui nécessitent un accompagnement régulier jusqu'à l'obtention des droits – entre 6 mois à 1 ans

**9** déclarations d'impôt

**5** aides juridictionnelles

**29** demandes MDPH (AAH, carte inclusion, PCH)

## 5.4 La domiciliation

La domiciliation est une obligation légale du CCAS, elle permet aux personnes sans domicile stable de disposer d'une adresse administrative pour faciliter leur accès aux droits d'ordre social mais également civil et civique. Ce dispositif est essentiel pour l'inscription sur les listes électorales, l'accès aux soins, la réception du courrier administratif et la gestion des allocations. En offrant l'accès à une adresse, le CCAS joue un rôle clé dans l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité, leur permettant ainsi de maintenir un lien avec les institutions et d'entreprendre des démarches administratives indispensables à leur réinsertion sociale et professionnelle.

Le CCAS est tenu de procéder à l'élection de domicile aux personnes qui en font la demande dès lors qu'elles remplissent les conditions, être sans domicile stable et justifier d'un lien avec la commune (lieu de séjour sur le territoire, une activité professionnelle, bénéficié d'un suivi social, avoir un lien familial ou exercer l'autorité parentale sur un enfant scolarisée dans la commune).

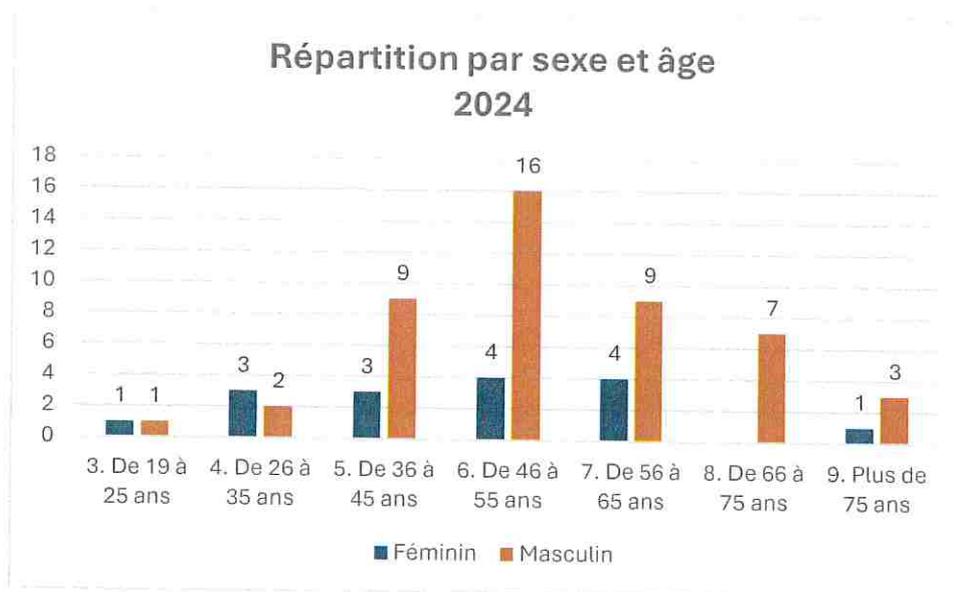
La domiciliation représente **10%** de l'activité du CCAS.

	2024
<b>Domiciliation réalisée</b>	49
✓ <b>Dont 1<sup>ère</sup> élection</b>	16
✓ <b>Renouvellement</b>	33

<b>Nombre de personnes domiciliées au 31 décembre 2024</b>	43
<b>Radiations effectuées</b>	20
<b>Refus</b>	17
<b>Courriers distribués</b>	1051

Le principal motif de radiation concerne la non-manifestation des domiciliés depuis plus de 3 mois.

Les refus sont dus à une absence de lien avec la commune.



La majorité de nos domiciliés sont des hommes à 75%. La tranche d'âge représentatif pour l'ensemble de nos domiciliés est de 46 à 55 ans soit 31.75%.

<b>Nombre de domiciliés par type de ménage</b>	
Personne seule	52
Couple sans enfant(s)	2
Couple avec enfant(s)	2
Famille monoparentale	3

**Nombre d'ayant droit :  
12**

## 5.5 Les aides facultatives

### 5.5.1 Aide financière / Secours d'urgence

Les demandes d'aides financières et secours d'urgence sont présentées lors des séances du conseil d'administration de manière anonyme, afin de respecter les données personnelles des demandeurs et de garantir une équité et une transparence de traitement dans les décisions. Une aide financière est versée au créancier, un secours d'urgence est octroyé au demandeur.

En 2024, le conseil d'administration a délibéré sur 4 demandes dont 3 ont été acceptées pour un montant total de 500 €.

### 5.5.2 Les bons alimentaires

Par délégation de pouvoir, le CCAS dispose d'une aide alimentaire dite « d'urgence » par l'intermédiaire de bon à destination de grandes surfaces prédéfinies. Le plafonnement des bons est acté par délibération du conseil d'administration et toutes décisions prises font l'objet d'une information en conseil d'administration.

En 2024, 34 bons alimentaires qui ont été remis aux administrés pour un montant total de 1 331 €. Le nombre et le montant sont constant à 2023 (33 bons pour 1400€).

Pour renforcer l'aide alimentaire, le CCAS sollicite différentes associations caritatives, Solidarité Catholique, les Restos du cœur et l'association 3 Mil-Pa pour la partie vestimentaire.

### 5.5.3 La mutuelle communale

Pour soutenir le pouvoir d'achat des Grimaudois, le CCAS a mis en place une mutuelle communale solidaire et avantageuse. Ce partenariat permet aux Grimaudois, l'accès à une complémentaire santé adaptée aux besoins, une adhésion rapide, sans questionnaire médical et sans délai de carence. Cette mutuelle est destinée à tous les habitants de Grimaud mais également à tous les travailleurs de la commune sans résidence fiscale sur la commune. Eligible à la complémentaire santé solidaire (CSS).

L'adhérent réalise environ entre 20 à 30% d'économie par rapport à une complémentaire santé classique.

Le CCAS a donc conventionné cet été avec la mutuelle JUST.

Depuis septembre 2024, un conseiller est à votre écoute et reçoit les adhérents et futurs adhérents sur la commune pour un devis personnalisé ou un suivi de contrat.

Depuis le début de sa mise en place sur l'année 2024, 32 Grimaudois ont adhéré.



# 6

# LE LOGEMENT SOCIAL

## 6.1 Accompagnement des demandeurs de logement

Le CCAS ne propose pas de logement, mais accueille, enregistre et met à jour les demandes de logements sociaux sur le fichier département des demandeurs de logement. Le CCAS est depuis quelques années guichet enregistreur et accède à l'application SNE (Système National d'Enregistrement).

Le CCAS gère les droits de réservation des logements relevant du contingent communal que les offices HLM de l'habitat met à disposition et participe aux commissions d'attribution en partenariat avec le bailleur concerné.

Les agents accompagnent les administrés en vue de faciliter l'accès au logement social mais aussi les personnes en difficulté pour le maintien dans les lieux.

A ce titre le CCAS instruit des demandes de Dallo (Droit Au Logement Opposable) auprès de la préfecture du Var et des demandes de FSL (Fond Solidarité Logement) accès ou maintien auprès du Département.

En 2024, 10 DALO et 3 FSL ont été réalisés



### Qu'est-ce qu'un recours DALO ?

Le DALO permet aux personnes mal logées d'être reconnues prioritaires afin de faire valoir leur droit à un logement ou un hébergement digne. Pour être reconnu **DALO**, il faut déposer un dossier devant une commission de médiation et être éligible aux critères définis. Si vous êtes reconnu prioritaire au titre de la loi DALO, la Préfecture doit vous proposer une solution de relogement ou d'hébergement dans un délai de 6 mois.



### Qu'est-ce que le FSL ?

Le FSL permet de s'acquitter de certaines dépenses comme le premier loyer, les frais d'agence ou de déménagement, l'assurance... Si vous occupez déjà le logement, il peut prendre en charge tout ou une partie des loyers impayés, des charges et des factures (électricité, gaz, eau, téléphone...). Le FSL peut également servir à financer l'achat du mobilier de première nécessité (frigo, gazinière...).

## LA GESTION EN FLUX

L'année 2024 a été marquée par le passage de la gestion en flux des attributions de logement initié par la loi 3DS et entrée en vigueur par la loi Elan au 24 novembre 2023.

La commune a ainsi conventionné avec les bailleurs sociaux pour fluidifier les modalités d'exercice du droit de réservation du patrimoine locatif social.

La réforme des attributions des logements est pilotée par la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez, à ce titre la commune et le CCAS de Grimaud continue son projet pour 2025, pour la mise en place de la conférence Intercommunale du logement (CIL) et la poursuite du travail initié sur la cotation des logements sociaux.

### 6.2 Tour d'horizon

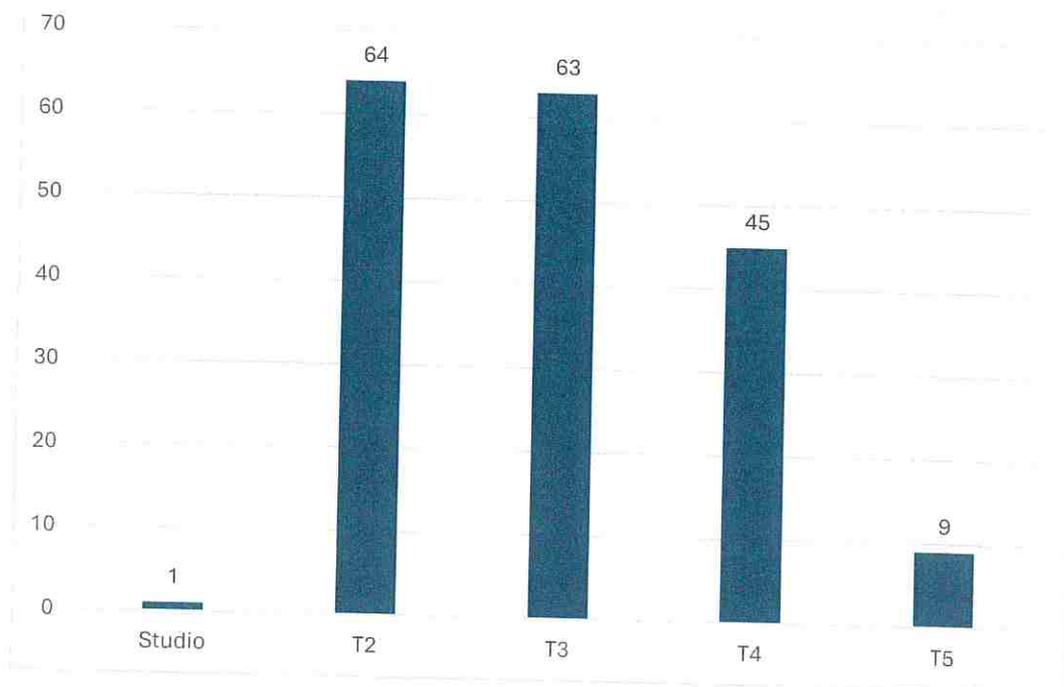
Grimaud compte **182** logements sociaux répartis sur plusieurs quartiers. Un nouveau projet est en cours de finalisation et sera mis à disposition courant 2025, « Fées Provençales », 8 logements par le bailleur Var Habitat.

Quatre bailleurs sont actuellement sur Grimaud :

- VAR HABITAT :
  - Le Vallon des Fées (40 logements),
  - L'Ancrage (12 logements),
  - Les Treilles (6 logements),
  - Les Méjanes (9 logements)
  
- ERILIA :
  - Villa Anaïs (27 logements)
  - Les Jardins d'Adélaïdes (20 logements)
  
- CDC Habitat :
  - Harmony (9 logements)
  - Clos de Serda (12 logements)
  - Les Villages D'Or (28 logements)
  
- GRAND DELTA :
  - Domaine des Fées (9 logements)
  - Les Villas de Grimaud (10 logements)

A Grimaud en 2024, 7 logements ont fait l'objet d'un passage en commission d'attribution des logements répartis aux réservataires, 3 à la commune, 2 à la préfecture, 1 au département et 1 à Action Logement.

### 6.3 Etat du parc HLM



### 6.4 Etat de la demande

#### DEMANDEUR HABITANT GRIMAUD

Typologie	Nombre
T1	40
T2	92
T3	60
T4	39
T5	17
T6 et +	4
<b>Total</b>	<b>252</b>

#### TOTAL DES DEMANDEURS AVEC GRIMAUD EN PREMIER CHOIX

Typologie	Nombre
T1	34
T2	67
T3	56
T4	33
T5	3
T6 et +	0
<b>Total</b>	<b>193</b>

252 demandes de logement émanent de la population Grimaudoise.

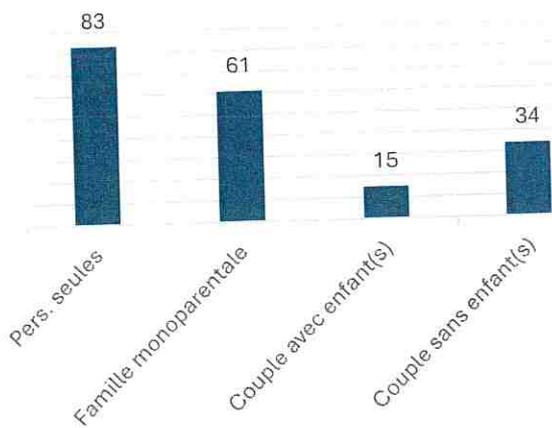
193 demandeurs de logement souhaitent la commune de Grimaud en 1<sup>er</sup> choix.

La totalité des demandeurs qui indiquent Grimaud dans la demande de logement social sont de **1153**.

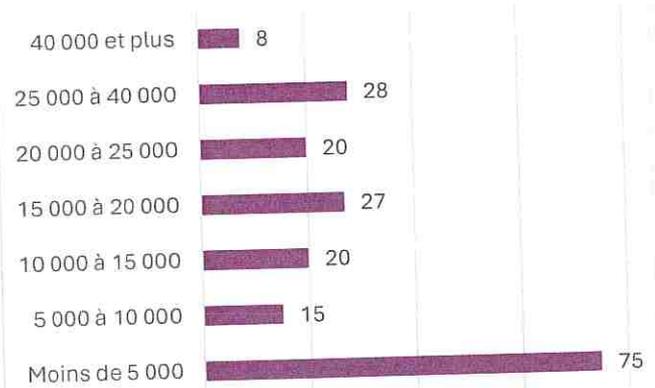
Le CCAS a instruit en 2024, **108** demandes en qualité de guichet enregistreur.

## 6.5 Profil des demandeurs, Grimaud en 1<sup>er</sup> choix

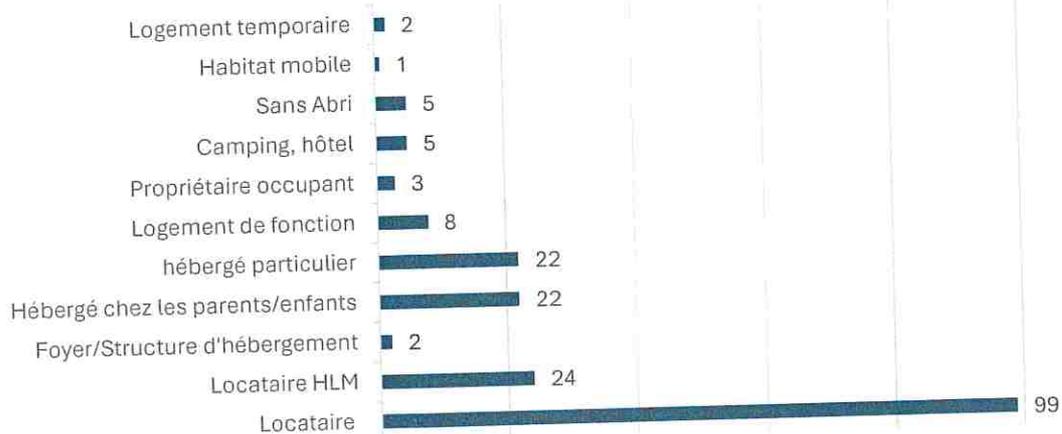
### Composition familiale



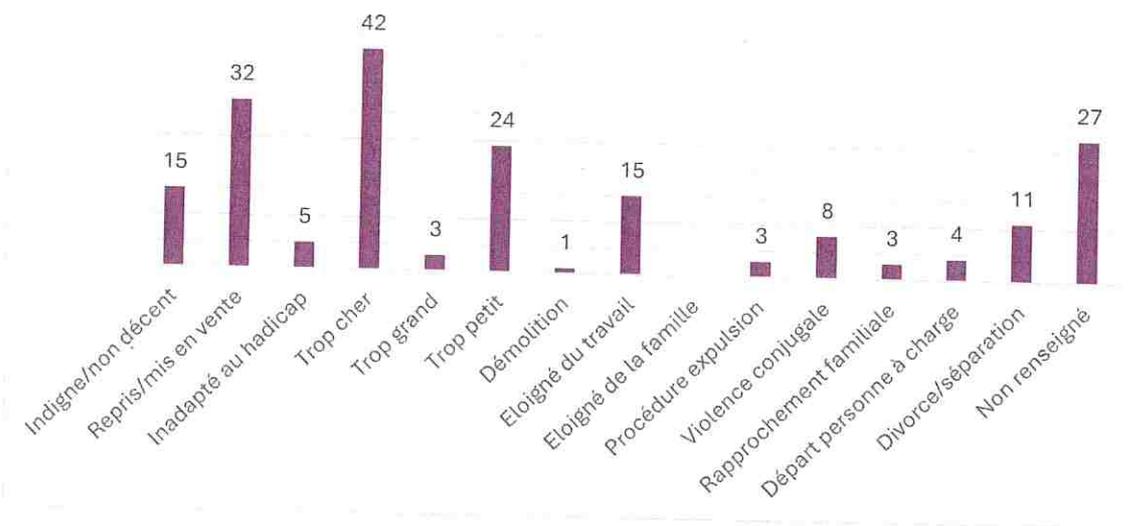
### Revenu Fiscal



### Logement actuel



### Motif de la demande



7

# NOS SENIORS

*Le CCAS accueille, écoute, conseille et oriente le public sénior de la commune. Il assure une prise en charge sociale et un accompagnement des personnes âgées en coordination avec tous les partenaires institutionnels et associatifs, mutualisant ainsi les moyens de chacun des partenaires.*

*Cette coordination a pour mission d'optimiser la collaboration des services de soutien à domicile et lutter contre l'isolement des personnes âgées.*

## 7.1 Le portage de repas

Pour renforcer les actions de maintien à domicile, le CCAS propose un service de livraison de repas à domicile aux séniors de plus de 70 ans et aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de lutter contre l'isolement et la malnutrition.

Le CCAS offre la possibilité aux personnes de bénéficier de repas midi et soir du lundi au dimanche. Une livraison est assurée en jour ouvré par un agent du CCAS équipé d'un véhicule frigorifique.

Les repas sont préparés par la cuisine centrale des écoles de Grimaud, par la société Newrest. Conformément à la réglementation européenne, le CCAS s'est équipé d'emballages recyclables pour la distribution de ses repas participant à la préservation de l'environnement.

Trois types de formule sont proposées aux bénéficiaires et chacun peut choisir ses jours de repas, ce système permet de s'adapter à toutes les situations et aux besoins de chacun.

Formule 1 : Déjeuner

Formule 2 : Déjeuner, potage et dessert au diner

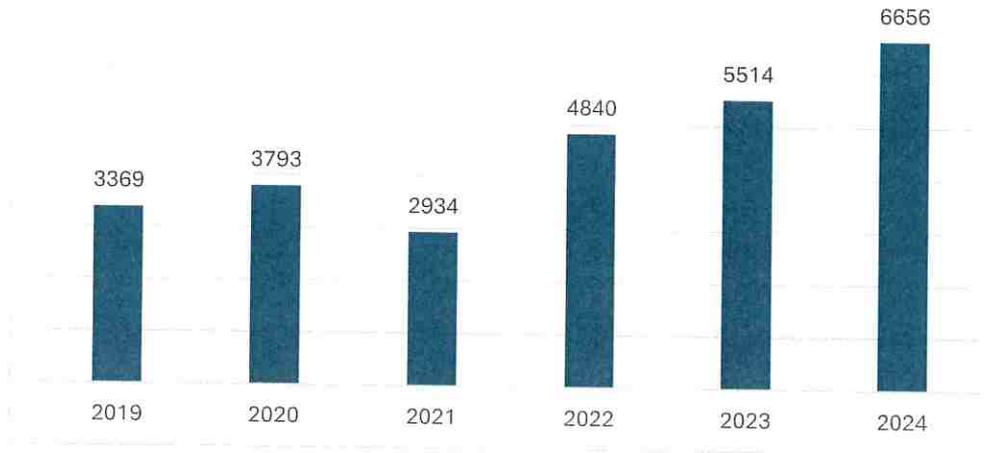
Formule 3 : Déjeuner, potage et diner

Chaque repas est composé d'une entrée, d'un plat protidique avec son accompagnement, laitage, dessert et pain.

**54** personnes servies  
dans l'année

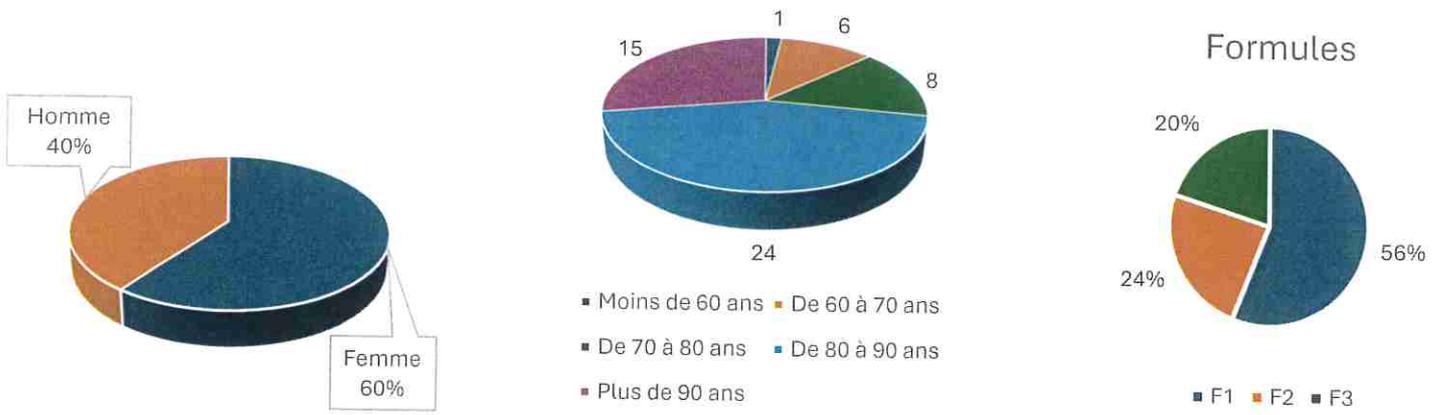
Moyenne de la file active :  
**22**

### Nombre de repas

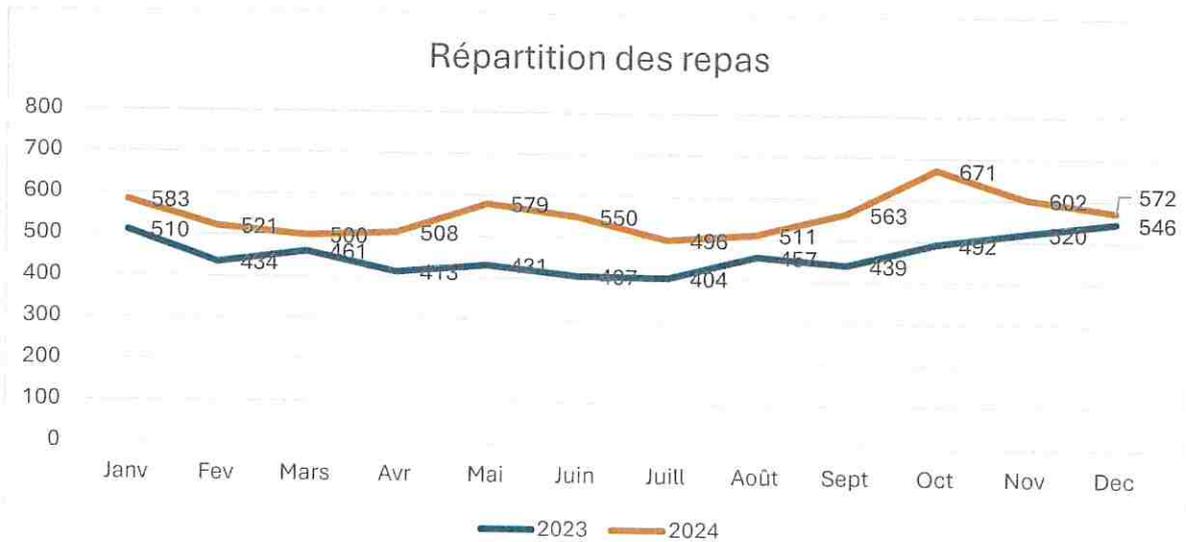


Depuis le processus de fabrication des repas à la cuisine centrale de l'école des Blaquières de Grimaud en 2022, le nombre de repas livré est en augmentation (21%).

### PROFIL DES BENEFICIAIRES



### Répartition des repas



La variation des repas sont dues à la présence des familles, des hospitalisations et les arrêts de livraison soit par le décès ou la renonciation des personnes.

## 7.2 La téléalarme

La téléalarme est un système d'alerte dont une personne isolée dispose à portée de main en permanence et qu'elle peut activer à tout moment. Elle permet d'apporter une véritable tranquillité d'esprit aux séniors ou aux personnes en situation de handicap qui vivent seules à leur domicile, en leur proposant un lien permanent avec une équipe de surveillance, qui apporte une réponse la mieux adaptée selon la nature des appels, et déclenche les secours qui répondront le mieux. Les personnes référentes s'il n'y a pas de gravité et les pompiers en cas d'urgence.

Le CCAS est partenaire avec Présence Verte pour équiper nos Grimaudois.



Le Département par le biais de l'APA prend en charge le coût de la téléalarme, soit partiellement soit totalement.

Présence Verte compte **34** abonnés Grimaudois sur l'année 2024, parmi eux 74 % sont des femmes. La moyenne d'âge est de 86 ans. 73% des appels recensés font suite à des chutes.

## 7.3 Le minibus du CCAS



Le CCAS a commencé en 2023, un test sur la mise à place d'une navette communale gratuite à destination des séniors. Pour continuer dans cette démarche, le CCAS s'est procuré en septembre 2024 un véhicule publicitaire et un agent supplémentaire pour effectuer cette mission tous les jours de la semaine.

Il accueille les personnes de 70 ans et plus, les personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une carte de priorité. La navette est un service gratuit pour garantir les déplacements du domicile jusqu'au lieu de destination, ainsi nous accompagnons nos Grimaudois dans leur déplacement pour les courses, les rendez-vous médicaux ou institutionnels.

Pour 3 mois de mise en place, nous avons accompagné 65 personnes, effectué 21 déplacements.

## 7.4 Le registre des personnes vulnérables

Dans le cadre de la loi n°2004-626 du 30 juin 2004, relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, le CCAS gère le registre des personnes vulnérables. Ce dispositif est conçu pour protéger et assister les personnes souhaitant être reconnus comme vulnérables en cas de crises, telles que les catastrophes naturelles ou les canicules. L'inscription sur ce registre est volontaire et permet aux personnes qui le désirent, notamment les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, et celles atteintes de maladies chroniques, de bénéficier d'une intervention rapide et ciblée de la part des services d'urgence et sociaux lors d'événements critiques. L'inscription au registre peut être effectuée à la demande de la personne concernée ou de sa famille.

En cas d'épisode de chaleur ou de vague de grand froid, le CCAS assure un suivi préventif des personnes les plus vulnérables, notamment en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence par le préfet si les conditions météorologiques l'exigent. Chaque année, le plan national canicule est activé du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre. A cette occasion, le CCAS de Grimaud met en place un fichier nominatif destiné à prévenir et à lutter contre les conséquences sanitaires d'une vague de chaleur. Le CCAS contacte régulièrement par téléphone les personnes inscrites sur son registre confidentiel afin de s'assurer de leur bien-être et de leur donner des conseils pour mieux se protéger.

Il existe 4 niveaux d'alerte :

### Niveau 1 – Veille Saisonnière

Le CCAS met en place un dispositif de prévention à destination des publics fragilisés. A ce titre, le CCAS rappelle chaque année l'existence du registre communal et les bons gestes de prévention.

### Niveau 2 – Avertissement Chaleur

Phase de veille renforcée permettant aux différents services de se préparer à une montée au passage au niveau 3. Le CCAS vérifie les moyens de rafraîchissement des personnes vulnérables et au besoin fourni des ventilateurs, brumisateurs et distribution de bouteille d'eau.

### Niveau 3 – Alerte Canicule

Déclenché par le préfet du département, toutes les mesures d'actions de prévention et de gestion sont mises en place par les services publics et les acteurs territoriaux. Le CCAS appelle les personnes inscrites au registre communal et communique les actions préventives. Distribution d'eau

### Niveau 4 – Mobilisation Maximale

Canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable. Mise en œuvre de mesures exceptionnelles, mobilisation maximal et coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la cellule interministérielle de crise.

En 2024, nous avons eu 3 déclenchements d'alerte au niveau jaune et une alerte de niveau rouge. L'alerte a été déclenchée en moyenne pour une durée de 3 jours.

Pour renforcer l'équipe aux appels téléphoniques, les volontaires des membres du conseil d'administration ont prêté main forte au CCAS.

### 108 inscrits :

- 11 nouveaux inscrits
- 6 décès
- 5 radiations

## 7.5 Les fêtes de Noël



Le CCAS de Grimaud organise en décembre le repas de Noël de nos aînés suivi d'un spectacle. 280 personnes participent à cet événement qui est autant attendu et apprécié.

Les personnes de 70 ans et plus sont conviées à partager ce moment, en présence de Monsieur le Maire et Président du CCAS, Monsieur Alain BENEDETTO, de Mme Martine LAURE, vice-présidente du CCAS et les membres du conseil d'administration ainsi que l'équipe du CCAS.

Le repas est préparé par le traiteur « Borges événement » et suivi du spectacle « Rêve d'étoiles ».

Lors des fêtes de fin d'année, il est remis à nos seniors un colis gourmand, 455 colis ont été distribués. Les colis sont confectionnés par une entreprise varoise, « Les Santolines »

Coût de l'événement : 35 527.55 €



## 8

## LES PERSPECTIVES DE 2025

Après avoir analysé l'activité du CCAS au cours de l'année écoulée, celui-ci s'est développé et a présenté de nouveaux projets pour répondre aux besoins de sa population et offrir un service toujours plus performant. Le CCAS a vu sa subvention communale augmentée pour s'adapter et continuer l'équilibre de son budget.

Le CCAS joue un rôle important dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité ou d'isolement. Il est le premier accueil de proximité et facilite l'accès aux droits sociaux. Pour continuer l'ensemble de ses missions, le CCAS en 2025 va :

- ↳ Déménager les locaux, pour offrir un espace adapté à l'accueil du public.
- ↳ Participer aux ateliers de la DDETS pour harmoniser les pratiques de la domiciliation sur l'ensemble du département, mise à jour du règlement intérieur.
- ↳ Poursuivre les ateliers de la mise en place de la CIL et de la cotation des logements sociaux en partenariat avec la communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez.
- ↳ Elaboration de la première phase de l'ABS (analyse des besoins sociaux).
- ↳ Poursuivre les animations seniors, repas de Noël, les colis de Noël, la navette CCAS, le plan canicule.
- ↳ Poursuivre le groupe de travail de la CTG (Convention Territoriale sur le Golfe de Saint-Tropez). C'est un diagnostic de territoire à l'échelle de la communauté de communes pour recenser l'existant, émaner des enjeux et créer des actions. Plusieurs thématiques sont abordées, enfance-famille, accès aux droits-Inclusion numérique, logement-cadre de vie.
- ↳ Participation à la répartition des nouveaux logements sociaux entre les différents réservataires qui seront attribués pour l'année 2025
- ↳ Participation aux commissions d'attribution des logements

Ce rapport a mis en lumière les actions du CCAS dans plusieurs domaines clés et son investissement tout au long de l'année pour répondre aux besoins de chaque Grimaudois et d'apporter un accompagnement personnalisé. Le CCAS doit au quotidien répondre à des situations d'urgence et faire face à l'imprévu.

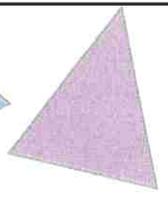
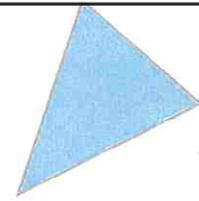
Le CCAS est un acteur essentiel de la solidarité et de la cohésion sociale dans la commune de Grimaud.

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 083-268302049-20250325-2025\_06-DE



**Centre Communal d'Action Sociale de la ville de  
Grimaud**

697 Route Nationale

83310 GRIMAUD

04 94 55 66 80

[ccas@mairie-grimaud.fr](mailto:ccas@mairie-grimaud.fr)

